



# REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg en Bresse  
Commune de Villars les Dombes

Objet : *Délégation de fonctions et de signature à  
Mme Isabelle VAURES, adjointe au Maire*

Date 31/03/2026  
Numéro  
AG202603A079CG

## Le Maire de la commune de VILLARS LES DOMBES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23  
Vu le 4ème alinéa du Chapitre I du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 septembre 1955 (modifiée)

Vu le procès-verbal en date du 20 mars 2026 d'élection du Maire et des adjoints

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre d'adjoints

Vu la délibération du 20 Mars 2026 d'élection des adjoints au Maire

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 fixant les délégations du conseil municipal au Maire

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer aux adjoints au maire un certain nombre d'attributions relevant des affaires communales.

# A R R E T E

## Article 1<sup>er</sup> :

**Mme Isabelle VAURES**, cinquième adjointe au maire, déléguée aux finances et aux marchés publics, assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à ce domaine de délégation et notamment :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dans la limite de 100.000 €, ainsi que toute pièce des marchés afférents y compris les avenants dans la limite de 15% du montant initial et dont le montant final est plafonné à la présente délégation,

## Article 2 :

Sont également concernés par cette délégation en finances et administration :

- le mandatement de toutes les dépenses et les recettes inscrites au budget communal et aux budgets annexes dans la limite des crédits votés par le conseil municipal,
- les décisions de virement de crédit dans la limite des sommes inscrites au budget communal et aux budgets annexes et les décisions afférentes en l'absence de Mme Véronique PEYROL,
- les admissions en non-valeur,
- les états de poursuite par voie de saisie des redevables,
- les arrêtés de comptes de fin d'exercice et les certifications conformes de la comptabilité du Trésorier municipal retracés dans le compte de gestion,
- les état des restes à réaliser et l'état des dépenses engagées et non mandatées,
- les certificats attestant la réalité d'une dépense, d'une recette, d'un engagement ou d'un service fait,
- les garanties d'emprunts autorisées par le conseil municipal
- la souscription des emprunts dans la limite de la délégation accordée par le conseil municipal,
- tous courriers et arrêtés réglementaires en rapport avec la présente délégation.

Plus spécifiquement, Mme Isabelle VAURES, assurera en nos lieu et place et en cas d'absence des adjoints précédents, la signature des arrêtés portant admission en soins psychiatriques sans consentement.

**Article 3 :**

Tous les actes et pièces signés en application de la présente délégation devront porter la mention indicative « par délégation du Maire » suivie du nom du signataire.

**Article 4 :**

La Directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain et au Trésorier.

Fait à Villars les Dombes

Le 31 Mars 2026

Isabelle DUBOIS,  
Maire

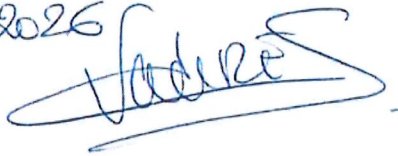
Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....  
Signature de l'intéressé :

31 mars 2026



Affiché et publié le :

Transmis au Préfet le :